

CHAUDEFONDS-SUR-LAYON

1

PPR inondation

périmètre du PPR inondation  
zones hors d'eau

limites de zones d'aleas

ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle  
R1- alea faible  
R2- alea moyen  
R3- alea fort  
R4- alea très fort

ZONE BLEUES - secteurs inondables urbanisés  
B1- alea faible  
B2- alea moyen  
B3- alea fort

zone de vitesse marquée  
★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 18.38 repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69

limite communale

ALEA 1 - FAIBLE profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

ALEA 2 - MOYEN entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire

Service Maritime et Navigation

SOURCES : DONNEES ETI - BDTOPO IGN 1:25000 - BDCAUTO IGN 2002 - SCANDAT 2002

SPÉCIFIQUE 09/2002

PPR inondation



— pérимètre du PPR inondation  
— zones hors d'eau

— limites de zones d'aleas

**ZONE ROUGE** - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle  
R1- alea faible  
R2- alea moyen  
R3- alea fort  
R4- alea très fort

**ZONES BLEUES** - secteurs inondables urbanisés  
B1- alea faible  
B2- alea moyen  
B3- alea fort

zone de vitesse marquée

★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 16.38  
repères de crues

— altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)  
référence IGN69

•••• limite communale

**ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

**ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

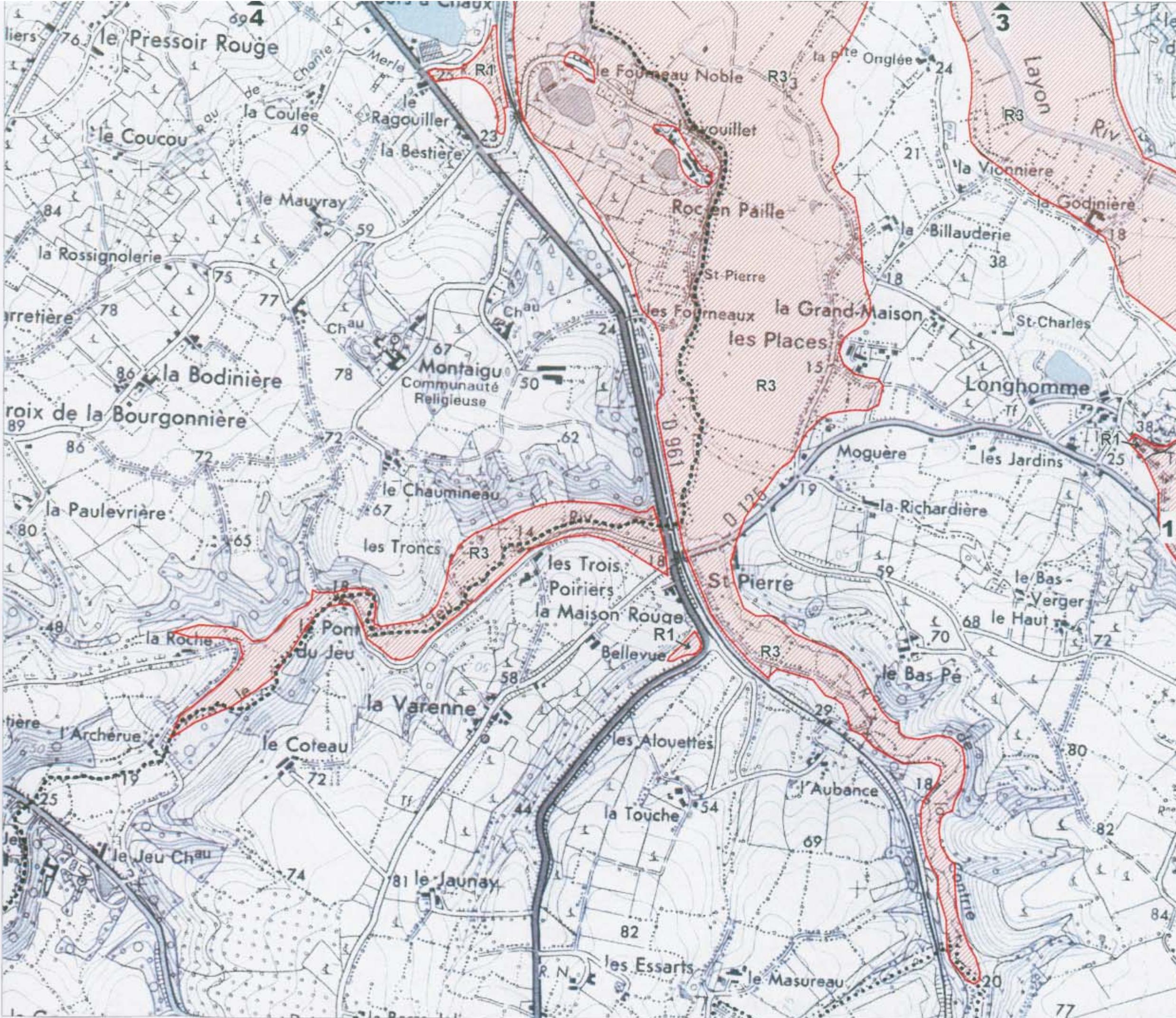
**ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

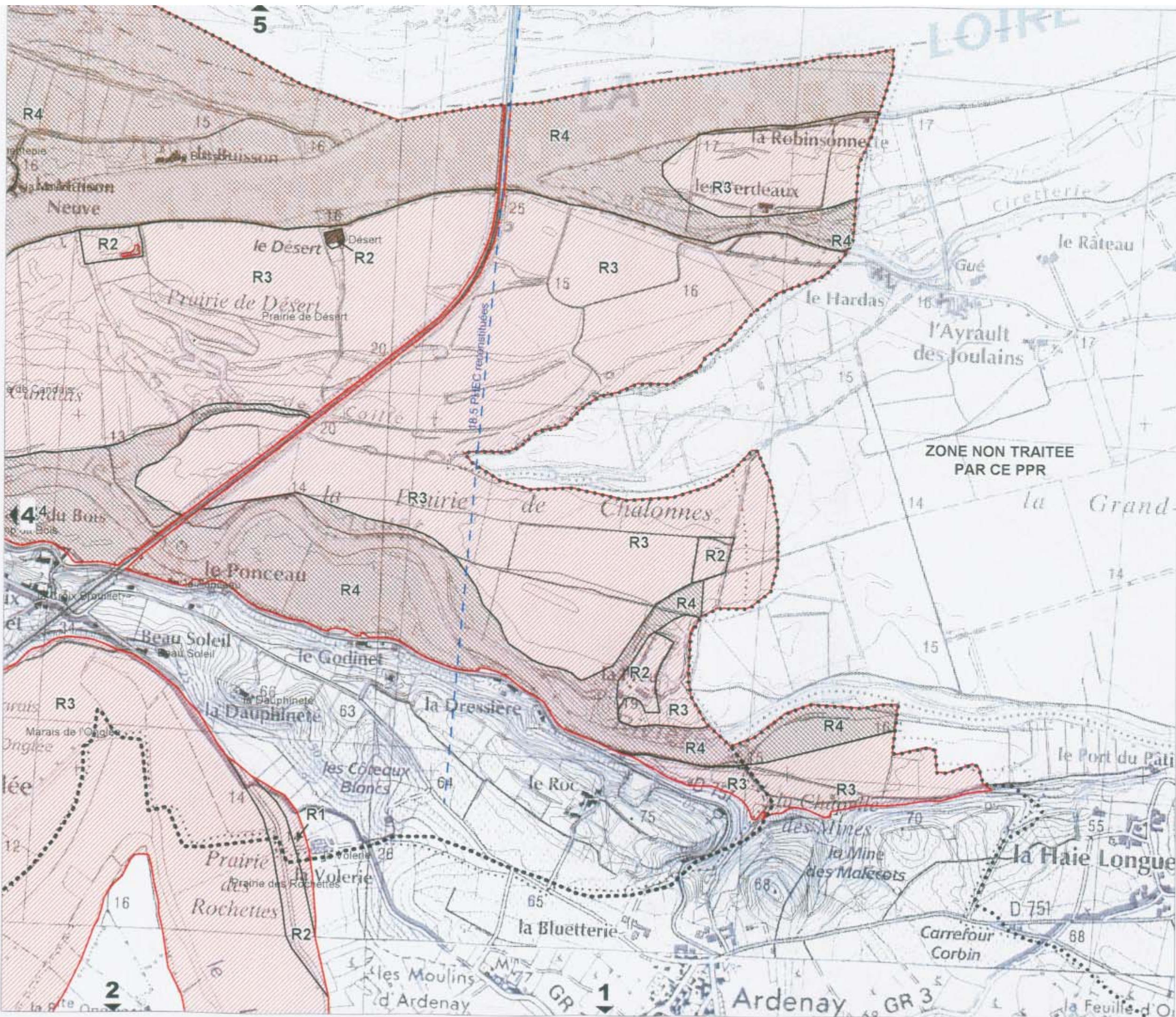
**ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation





CHAUDEFONDS-SUR-LAYON  
CHALONNES-SUR-LOIRE

3

### *PPR inundation*



perimetre du PPR inondation

- limites de zones d'aleas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

- R1- aléa faible
- R2- aléa moyen
- R3- aléa fort
- R4- aléa très fort

ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés  
B1- aléa faible  
B2- aléa moyen  
B3- aléa élevé

B3- aéa fort  
zone de vitesse marquée

en activité en zone de vitesse marquée

— altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69

ALEA 1 - FAIBLE  
N profondeur de submersion inférieure  
à 1 m sans sécheresse permanente

**ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible  
ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

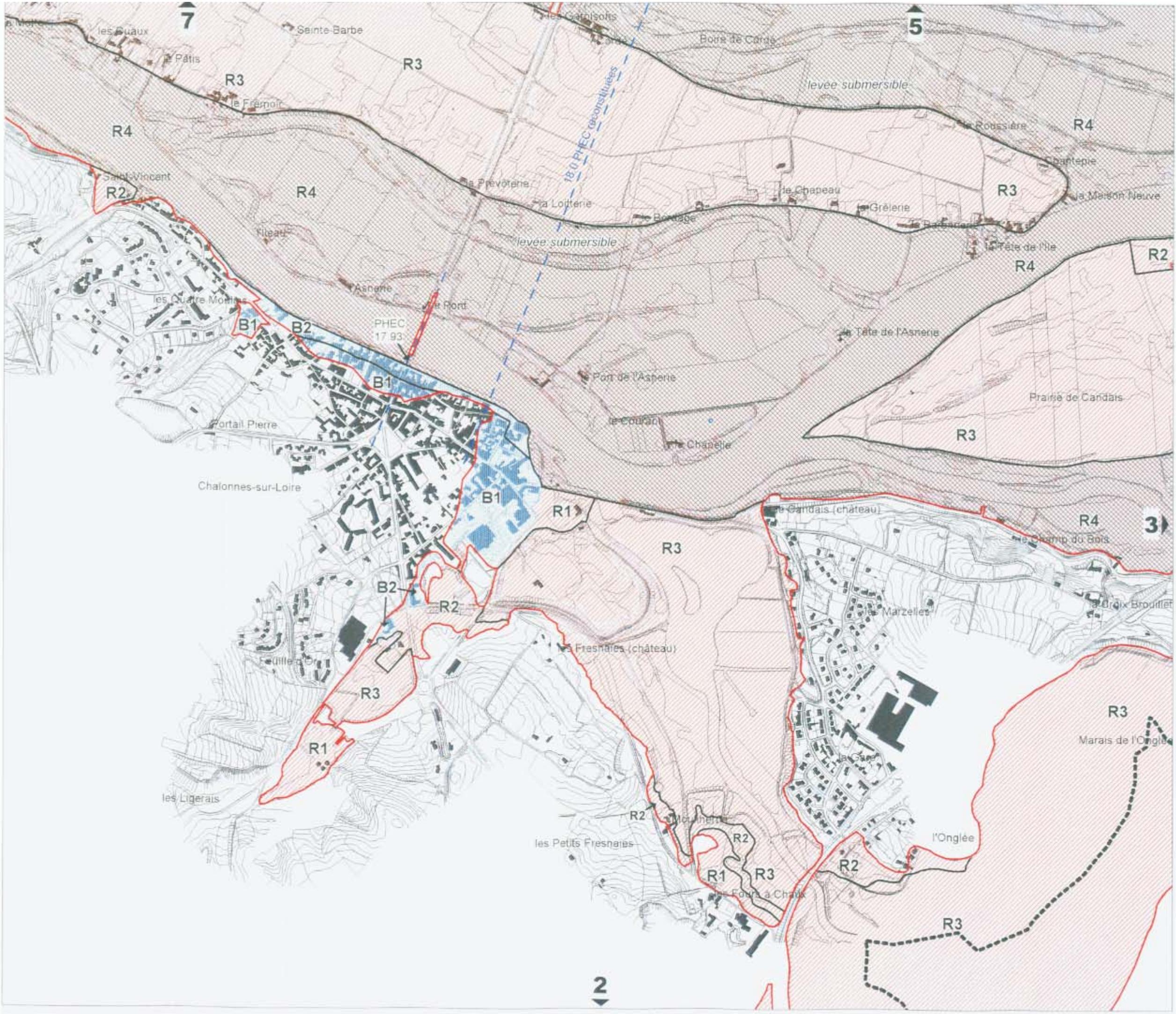
O ALEA 3 - FORT  
N supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible  
D' ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne  
ou forte plus une bande de 300m derrière

A les levées  
L ALEA 4 - TRES FORT  
E supérieure à 2m avec vitesse moyenne  
A à forte plus zories de dangers particuliers  
S (aval d'un déversoir, débouchés  
d'ouvrages, ...)

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation



CHAUDEFONDS-SUR-LAYON  
CHALONNES-SUR-LOIRE

4

### *PPR inundation*



- périmètre du PPR inondation
  -  zones hors d'eau
  - limites de zones d'aléas
  -  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés

- B2- aléa moyen  
B3- aléa fort  
zone de vitesse marquée

-  siège d'exploitation agricole  
en activité en zone

- PHEC 15-58 repères de crues

- 10-00 Chapter 100 The Law

- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69  
•••• limite communale

- |  |  |
|--|--|
| N<br>O<br>T<br>I<br>C<br>I<br>O<br>N<br><br>D<br>A<br><br>L<br>E<br>A<br>S | <p><b>ALEA 1 - FAIBLE</b><br/>profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée</p> <p><b>ALEA 2 - MOYEN</b><br/>entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée</p> <p><b>ALEA 3 - FORT</b><br/>supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées</p> <p><b>ALEA 4 - TRES FORT</b><br/>supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvertures...)</p> |
|--|--|

OPTION DIALEAS

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation



SOURCES : DONNÉES INR - BODCARTO IGN 2002

SPEFRIN 09/2002



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation

ZONE BLEUES - secteurs inondables urbains  
B1- aléa faible  
B2- aléa moyen  
B3- aléa fort

Zone de vitesse marquée  
siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 16 38  
repères de crues  
altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69  
••••• limite communale

ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée  
ALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée  
ALEA 3 - FORT  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées  
ALEA 4 - TRES FORT  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

PPR inondation



perimètre du PPR inondation

zones hors d'eau

limites de zones d'aléas

**ZONE ROUGE** - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

R1- aléa faible

R2- aléa moyen

R3- aléa fort

R4- aléa très fort

**ZONES BLEUES** - secteurs inondables urbanisés

B1- aléa faible

B2- aléa moyen

B3- aléa fort

zone de vitesse marquée

siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 10.38 repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69

• • • • limite communale

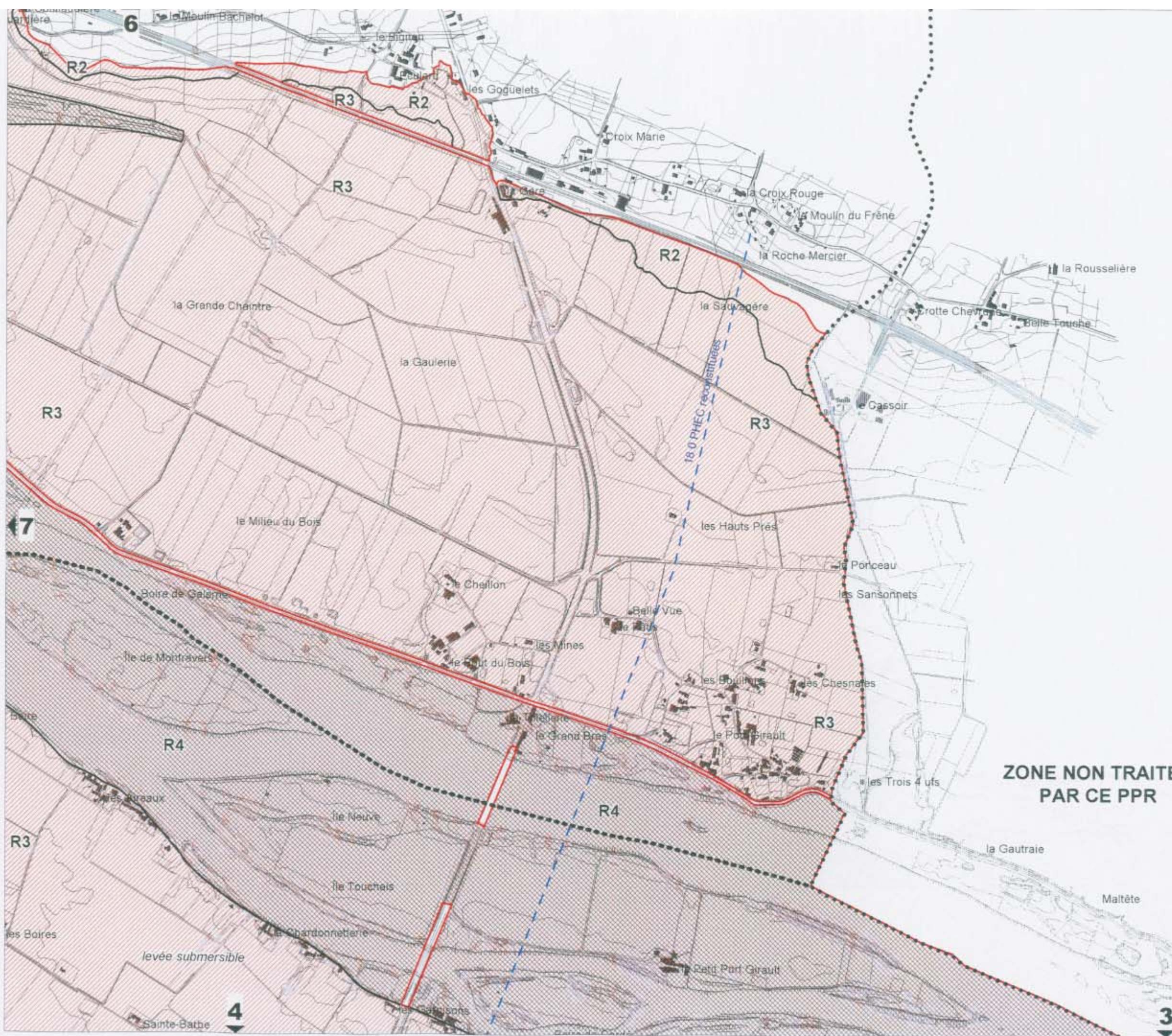
ALEA 1 - FAIBLE profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

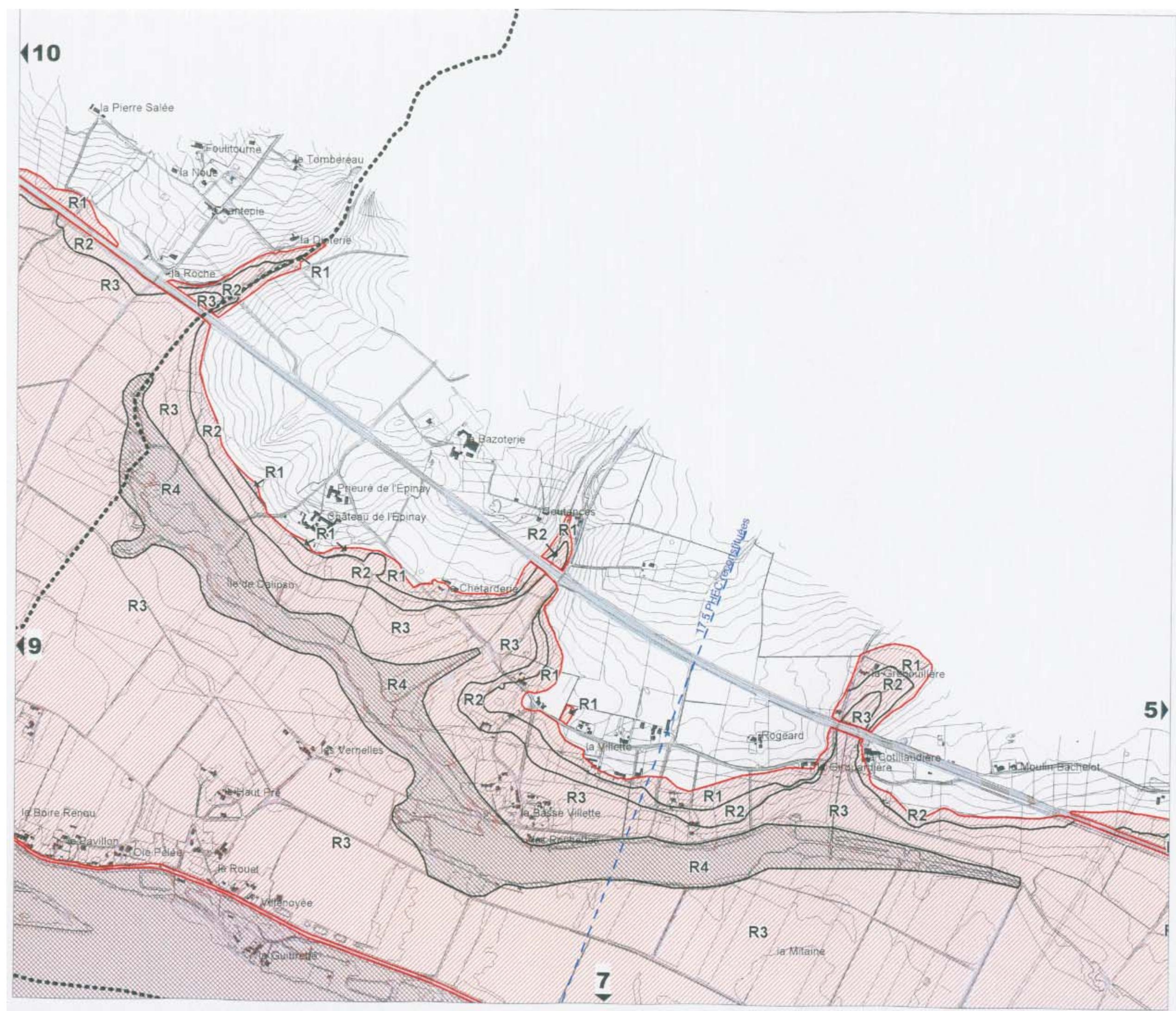
ALEA 2 - MOYEN entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000





**ST-GEORGES-SUR-LOIRE**  
**ST-GERMAIN-DES-PRES**

6



— périmètre du PPR inondation

zones hors d'eau

— limites de zones d'aleas

 ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

- R1- aléa faible
- R2- aléa moyen
- R3- aléa fort
- R4- aléa très fort

 ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés  
B1 - aléa faible

B2- aléa moyen  
B3- aléa fort  
zone de vitesse marquée

 siège d'exploitation  
en activité en zone  
de vitesse marquée

— altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69  
•••• limite communale

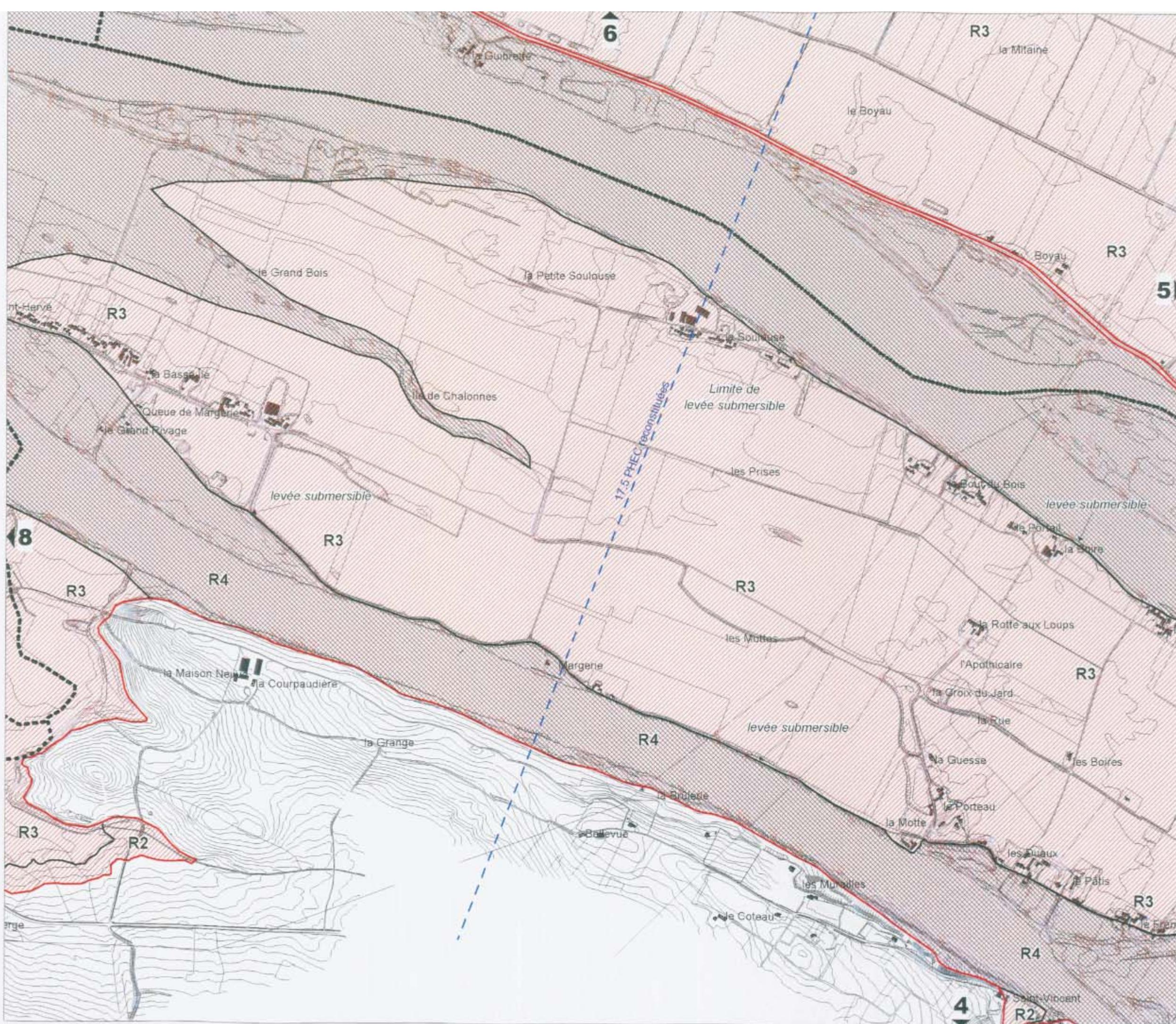
ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages, ...)

N Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement

Service Maritime et Navigation



卷之三

卷之三

ST-GEORGES-SUR-LOIRE  
CHALONNES-SUR-LOIRE

7



- périmètre du PPR inondation  
□ zones hors d'eau

 ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

- R1- aléa faible
- R2- aléa moyen
- R3- aléa fort
- R4- aléa très fort

 ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés

- B1- aléa faible
- B2- aléa moyen
- B3- aléa fort

B3- aéa fort  
zone de vitesse marquée

 siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 16.38 repères de crues

— altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69  
• • • limite communale

	ALEA 1 - FAIBLE
N	profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
O	ALEA 2 - MOYEN
T	entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
I	ALEA 3 - FORT
O	supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
D'	ALEA 4 - TRES FORT
A	supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers: (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages)

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation



MONTJEAN-SUR-LOIRE  
CHALONNES-SUR-LOIRE  
LA POMMERAYE

8



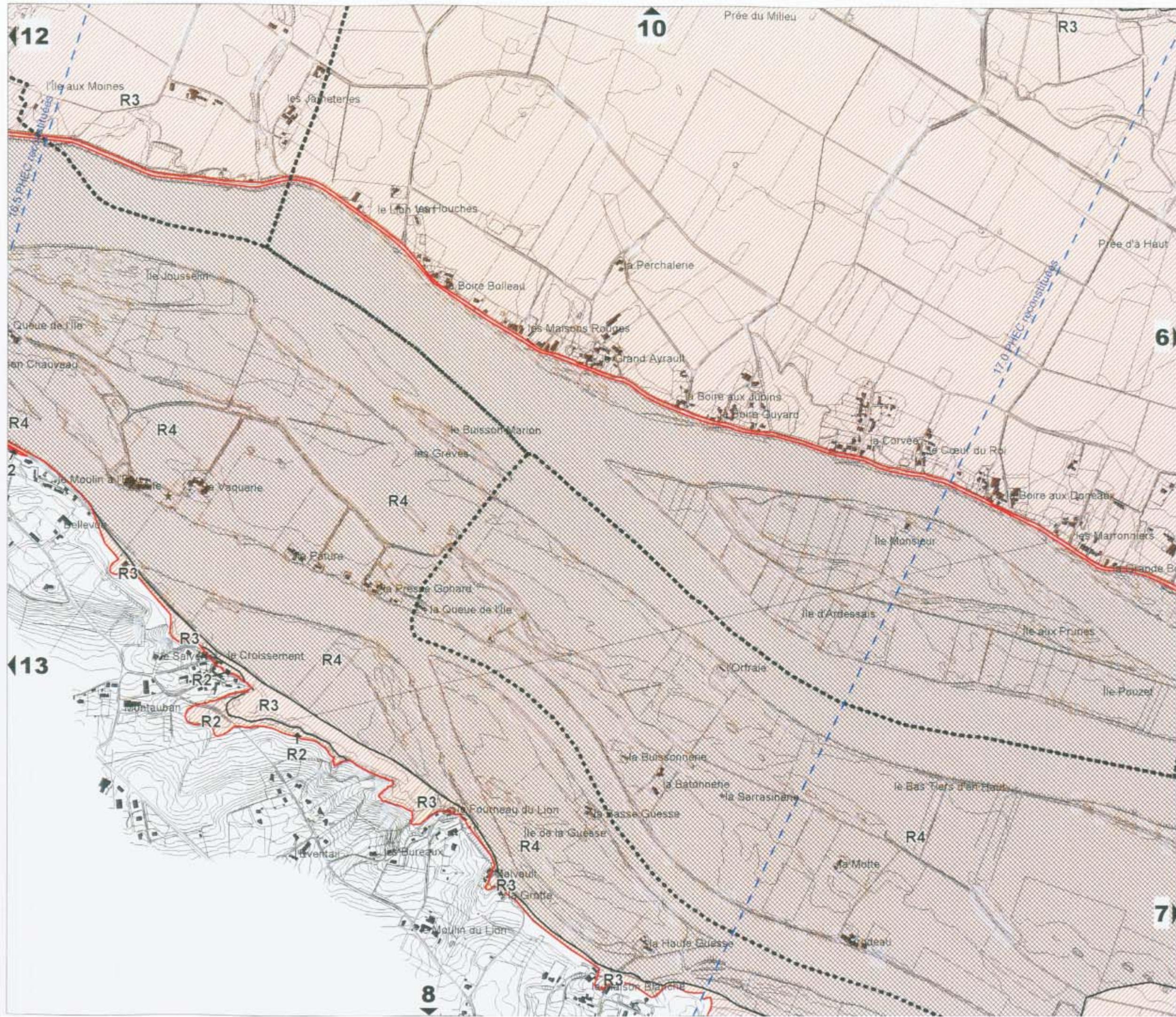
————— périmètre du PPR inondation  
 zones hors d'eau  
 ————— limites de zones d'aléas  
 ■ ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle  
 R1- aléa faible  
 R2- aléa moyen  
 R3- aléa fort  
 R4- aléa très fort  
 ■ ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés  
 B1- aléa faible  
 B2- aléa moyen  
 B3- aléa fort  
 ■ zone de vitesse marquée  
 ★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée  
 PHEC 18 38 repères de crues  
 ————— altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69  
 ••••• limite communale

	ALEA 1 - FAIBLE
N	profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
O	ALEA 2 - MOYEN
T	entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
I	
O	ALEA 3 - FORT
N	supérieure à 2m avec vitesse nulle à labile ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
D'	
A	
L	ALEA 4 - TRES FORT
E	supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)
A	
S	

N Echelle 1/10000

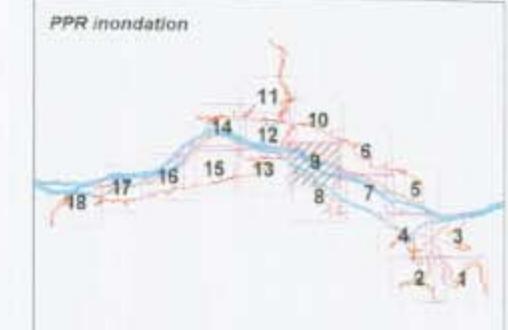


Direction Départementale de l'Equipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation



ST-GERMAIN-DES-PRES  
CHALONNES-SUR-LOIRE  
MONTJEAN-SUR-LOIRE  
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

9



- perimètre du PPR inondation**

**zones hors d'eau**

**limites de zones d'aléas**

**ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle**

  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort

**ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés**

  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort

**zone de vitesse marquée**

**siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée**

**PHEC  
16.38**

**repères de crues**

**altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69**

**limite communale**

**ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure  
à 1 m sans vitesse marquée.

**ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible  
ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

**ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible  
ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne  
ou forte plus une bande de 300m derrière  
les levées.

**ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne  
à forte plus zones de dangers particuliers  
(aval d'un déversoir, débouchés  
d'ouvertures...)

Echelle 1/10000

www.yourcharterbus.com • 800-444-4444 • 800-444-4444

PPR inondation



perimètre du PPR inondation

zones hors d'eau

limites de zones d'aléas

ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

R1- aléa faible

R2- aléa moyen

R3- aléa fort

R4- aléa très fort

ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés

B1- aléa faible

B2- aléa moyen

B3- aléa fort

Zone de vitesse marquée

siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 16.39  
repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)  
référence IGN69

••••• limite communale

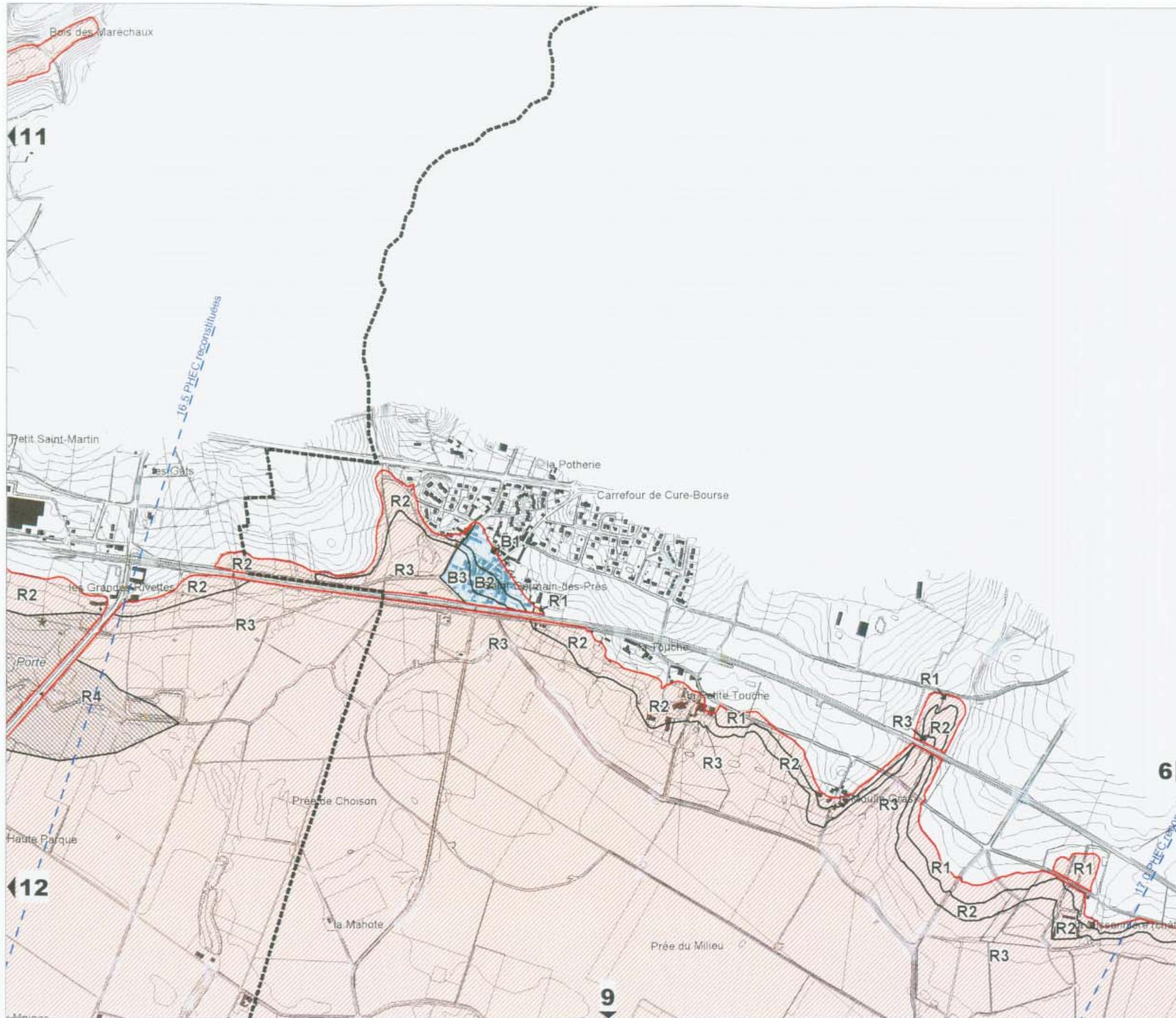
ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

O  
T  
I  
O  
N  
ALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

D  
A  
L  
E  
A  
S  
ALEA 3 - FORT  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



## PPR inondation



périmètre du PPR inondation

zones hors d'eau

limites de zones d'aléas

ZONE ROUGE - zone inondable  
à préserver de toute urbanisation  
nouvelle

R1- aléa faible

R2- aléa moyen

R3- aléa fort

R4- aléa très fort

ZONES BLEUES - secteurs  
inondables urbanisés

B1- aléa faible

B2- aléa moyen

B3- aléa fort

zone de vitesse marquée

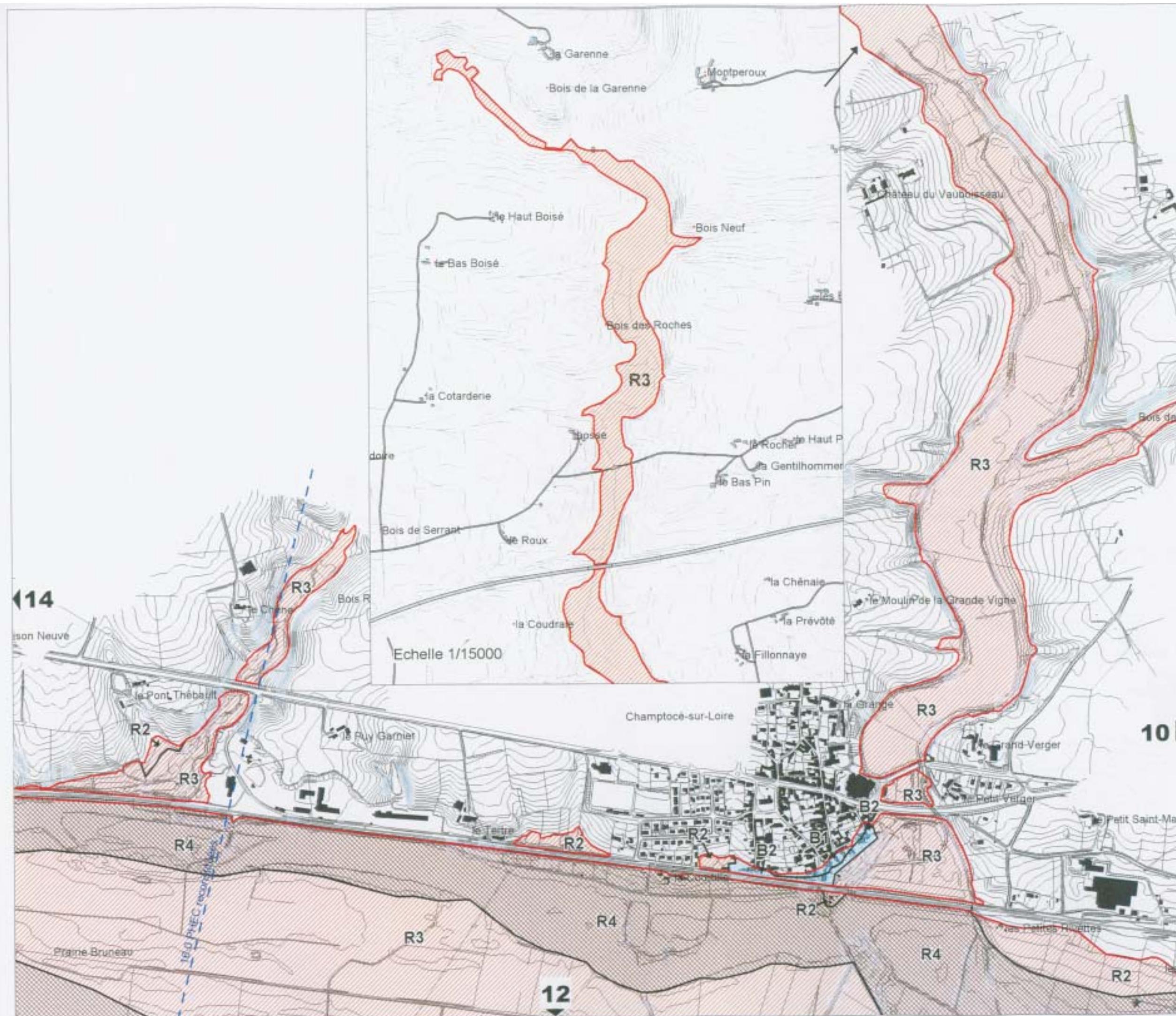
siège d'exploitation agricole  
en activité en zone  
de vitesse marquéePHEC  
16.38  
repères de cruesaltitude reconstituée des Plus  
Hautes Eaux Connues (PHEC)  
référence IGN69

· · · · · limite communale

ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure  
à 1 m sans vitesse marquéeALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible  
ou inférieure à 1m avec vitesse marquéeALEA 3 - FORT  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible  
ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne  
ou forte plus une bande de 300m derrière  
les levéesALEA 4 - TRES FORT  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne  
à forte plus zones de dangers particuliers  
(aval d'un déversoir, débouchés  
d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation



#### **CHAMPTOCE-SUR-LOIRE**

11



- perimètre du PPR inondation**



**zones hors d'eau**

---

**limites de zones d'aléas**



**ZONE ROUGE** - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort

**ZONES BLEUES** - secteurs inondables urbanisés

  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort

zone de vitesse marquée

**★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée**

**PHEC 16.38** repères de crues

---

**altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69**

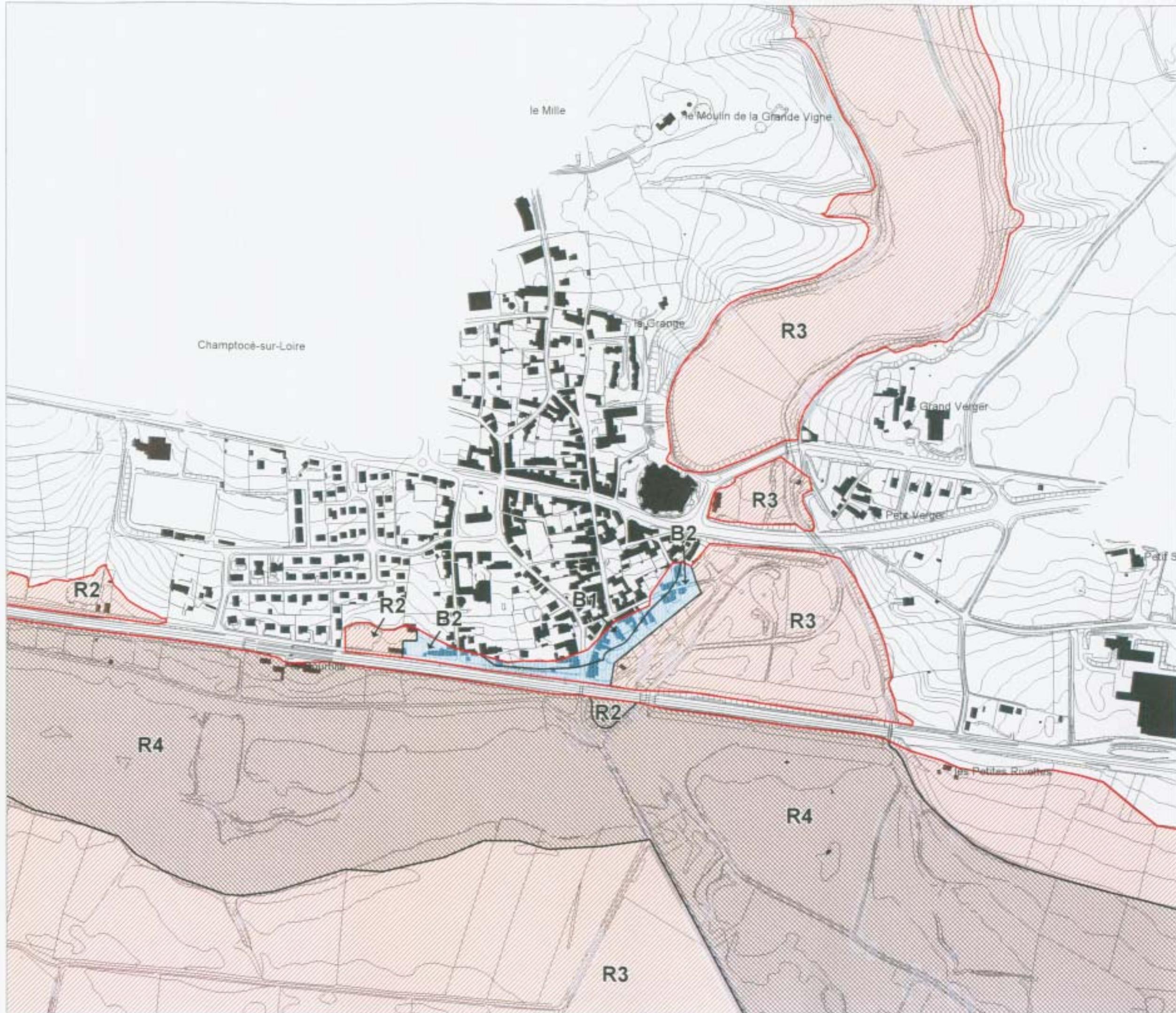
**\*\*\*\*\* limite communale**

N O T I O N D A L E F A S S	<p>profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée</p> <p><b>ALEA 2 - MOYEN</b> entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée</p> <p><b>ALEA 3 - FORT</b> supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées</p> <p><b>ALEA 4 - TRÈS FORT</b> supérieure à 2m avec vitesse moyenne-à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)</p>
--	---

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation



SOURCES : DONNÉES FTI - BOTOPO IGN 1988 - BOCARDO IGN 2002

SPHENNE (2002)



Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire

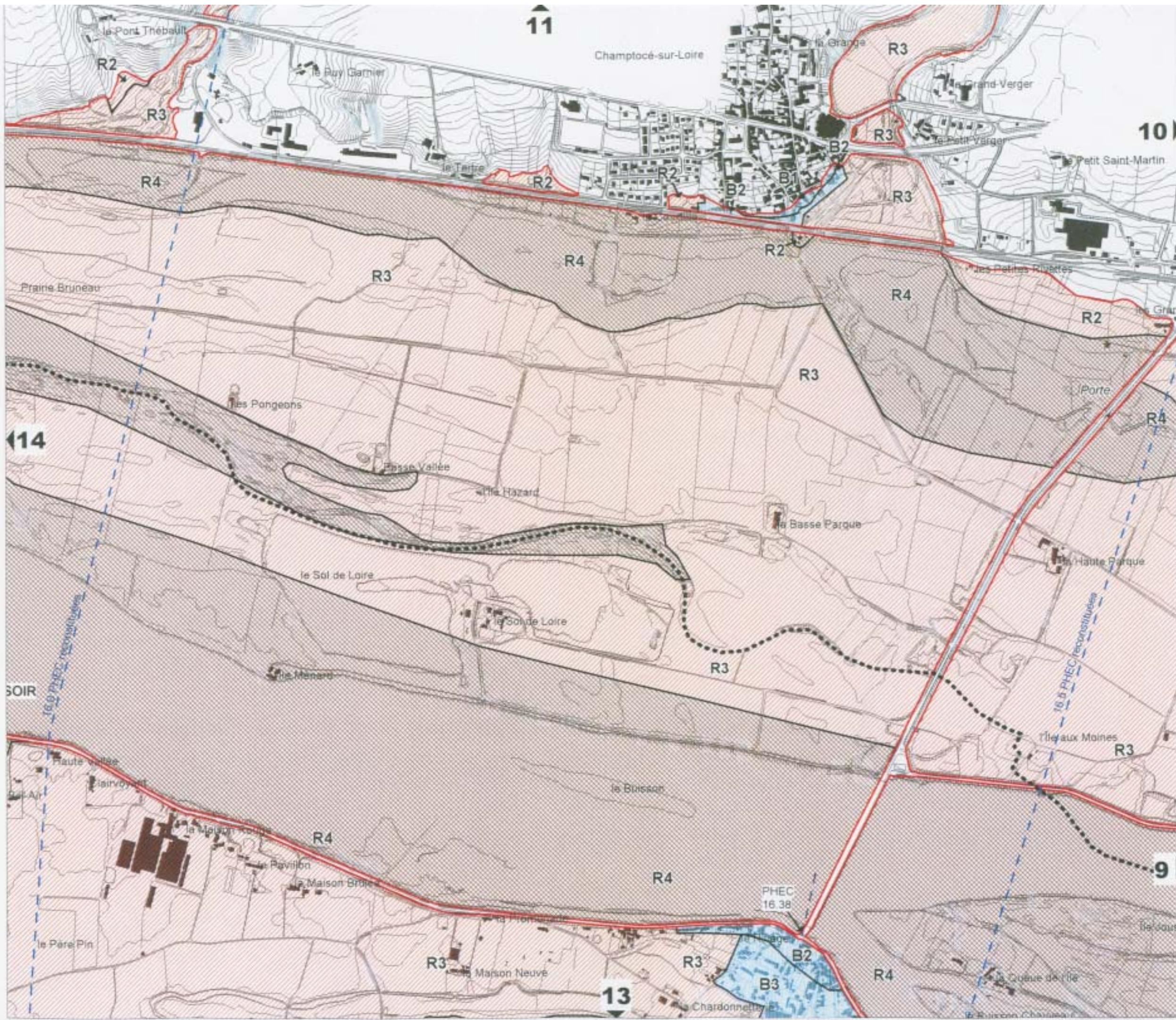
Service Maritime et Navigation



- perimètre du PPR inondation**
- zones hors d'eau**
- limites de zones d'aléas**
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle**
- R1- aléa faible**
- R2- aléa moyen**
- R3- aléa fort**
- R4- aléa très fort**
- ZONE BLEUES - secteurs inondables urbanisés**
- B1- aléa faible**
- B2- aléa moyen**
- B3- aléa fort**
- zone de vitesse marquée**
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée**
- PHEC 1938** repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN89**
- limite communale**

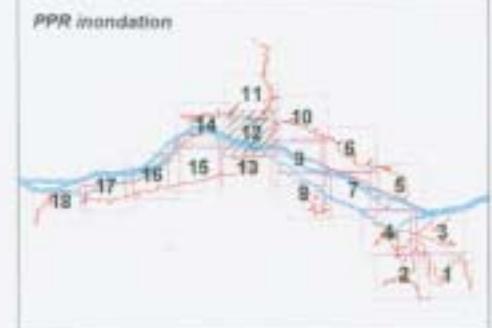
- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000



CHAMPTOCE-SUR-LOIRE  
MONTJEAN-SUR-LOIRE

12



— périmètre du PPR inondation

**zones hors d'eau**

— limites de zones d'aéras

 ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

- R1- aléa faible
- R2- aléa moyen
- R3- aléa fort
- R4- aléa très fort

 ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés

B1- aléa faible  
B2- aléa moyen  
B3- aléa fort

siège d'exploitation agricole  
en activité en zone  
de culture maraîche

PHEC  
16.36 repères de crues

Hautes Eaux Connues (PHEC)  
référence IGN69

ALEA 1 - FAIBLE  
N profondeur de submersion inférieure  
à 1 m sans vitesse marquée

O a 1 m sans vitesse marquée  
T ALEA 2 - MOYEN  
I entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible  
C ou inférieure à 1m avec vitesse marquée.

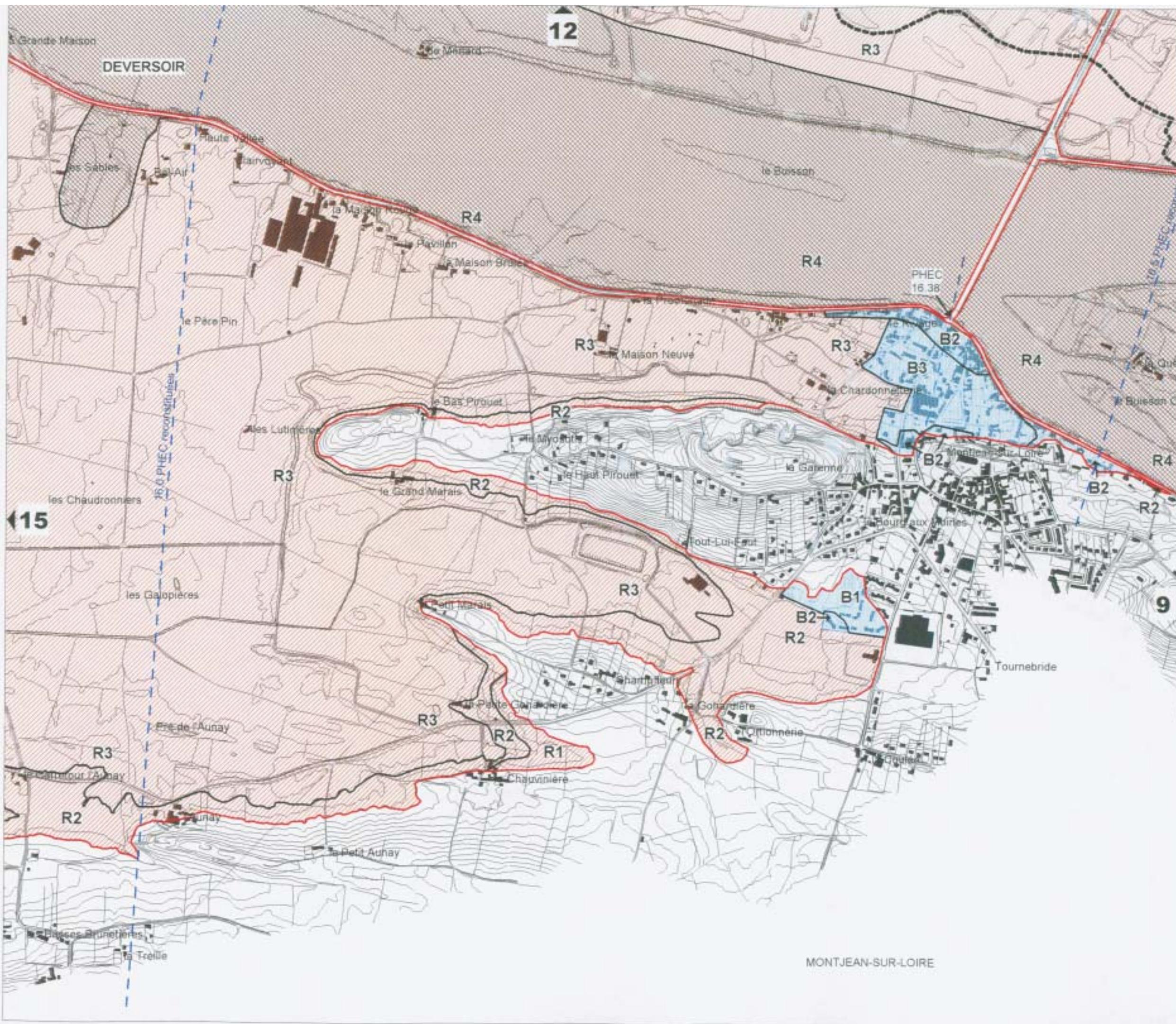
N ALER 3 - PORT : supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière

L ALEA 4 - TRES FORT  
E supérieure à 2m avec vitesse moyenne  
A à forte plus zones de dangers particuliers  
S (aval d'un déversoir, débouchés  
d'ouranies...)

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation





PPR inondation



— périphérie du PPR inondation  
— zones hors d'eau  
— limites de zones d'aleas

ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle  
R1- aléa faible  
R2- aléa moyen  
R3- aléa fort  
R4- aléa très fort

ZONE BLEUE - secteurs inondables urbanisés  
B1- aléa faible  
B2- aléa moyen  
B3- aléa fort  
zone de vitesse marquée

★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 1838  
repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)  
référence IGN69

----- limite communale

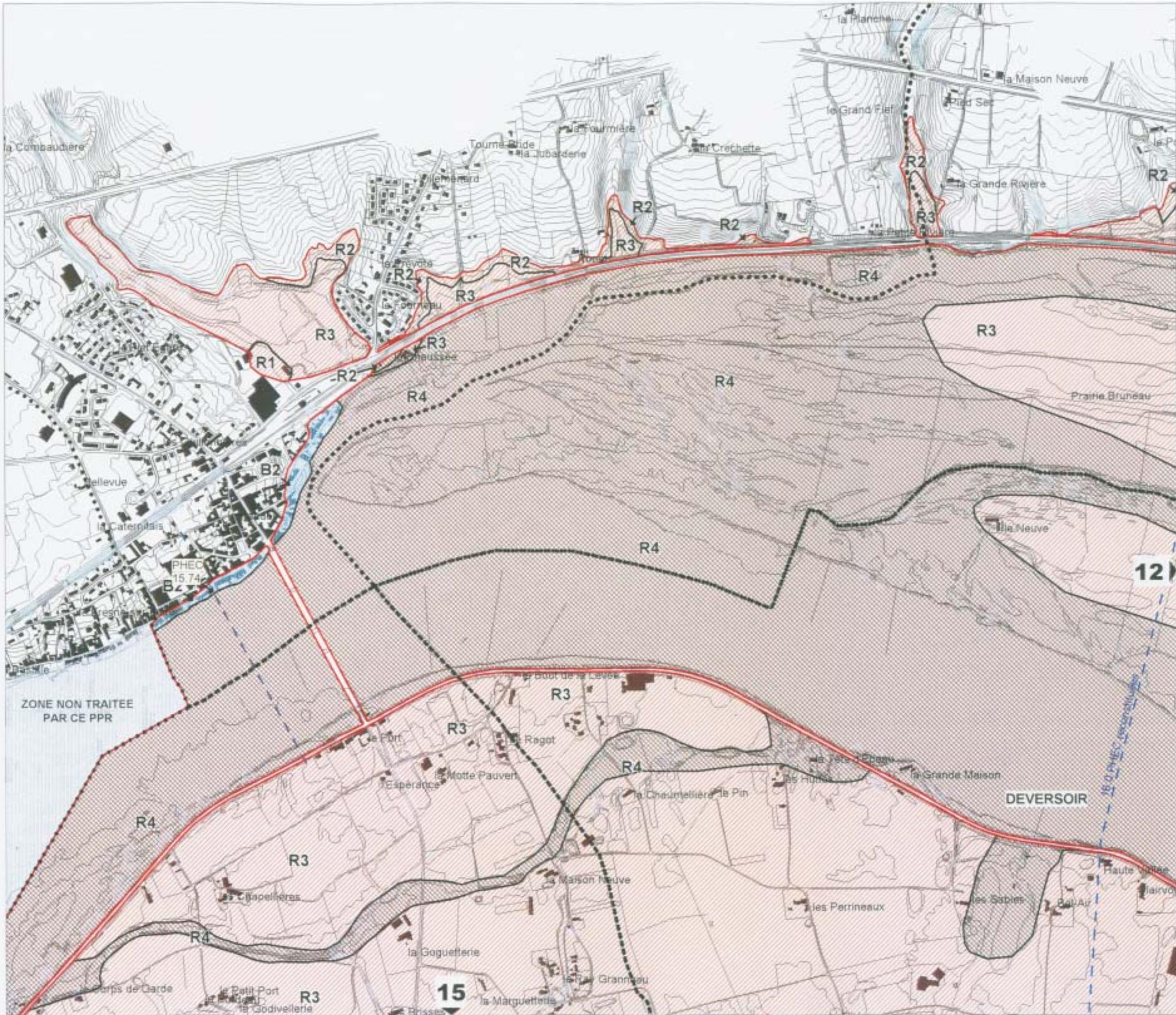
N O T I O N  
ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée  
ALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée  
ALEA 3 - FORT  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées  
ALEA 4 - TRES FORT  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000



Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire

Service Maritime et Navigation



ALEA 1 - FAIBLE  
N profondeur de submersion inférieure.  
D à 1 m sans vitesse marquée.

ALEA 2 - MOYEN  
T entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible  
I ou inférieure à 1m avec vitesse marquée.

ALEA 3 - FORT  
D supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible  
A ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne  
L ou forte plus une bande de 300m derrière  
E les levées.

ALEA 4 - TRÈS FORT  
A supérieure à 2m avec vitesse moyenne  
S à forte plus zones de dangers particuliers  
(aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

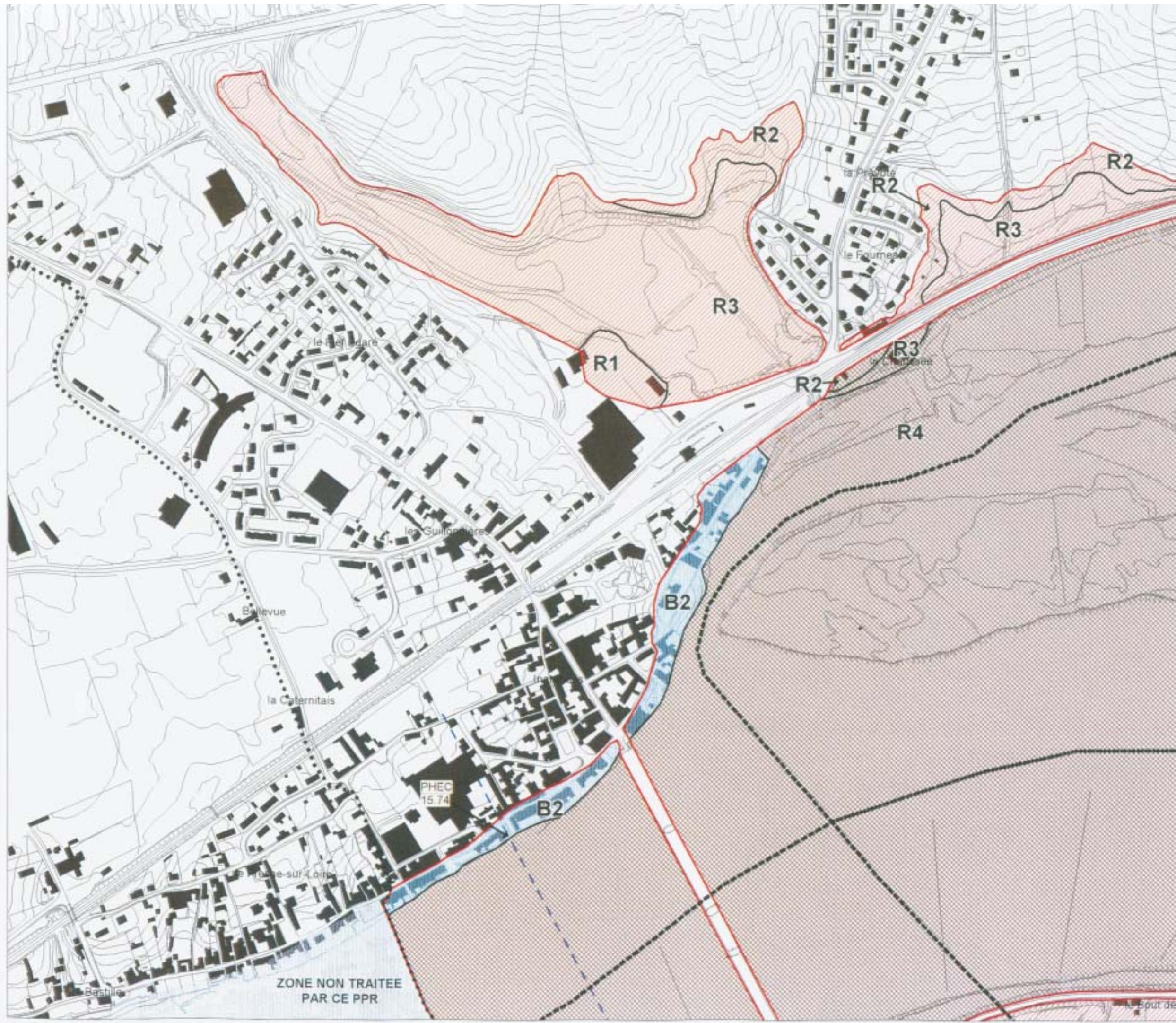
Echelle 1/10000



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
- R1- aléa faible
- R2- aléa moyen
- R3- aléa fort
- R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
- B1- aléa faible
- B2- aléa moyen
- B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 18.38 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- \*\*\*\*\* limite communale

INGRANDES

14bis



PPR inondation

perimètre du PPR inondation

zones hors d'eau

limites de zones d'aléas

ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

R1- aléa faible

R2- aléa moyen

R3- aléa fort

R4- aléa très fort

ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés

B1- aléa faible

B2- aléa moyen

B3- aléa fort

zone de vitesse marquée

siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 16.38

repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69

limite communale

ALEA 1 - FAIBLE

profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

ALEA 2 - MOYEN

entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT

supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT

supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

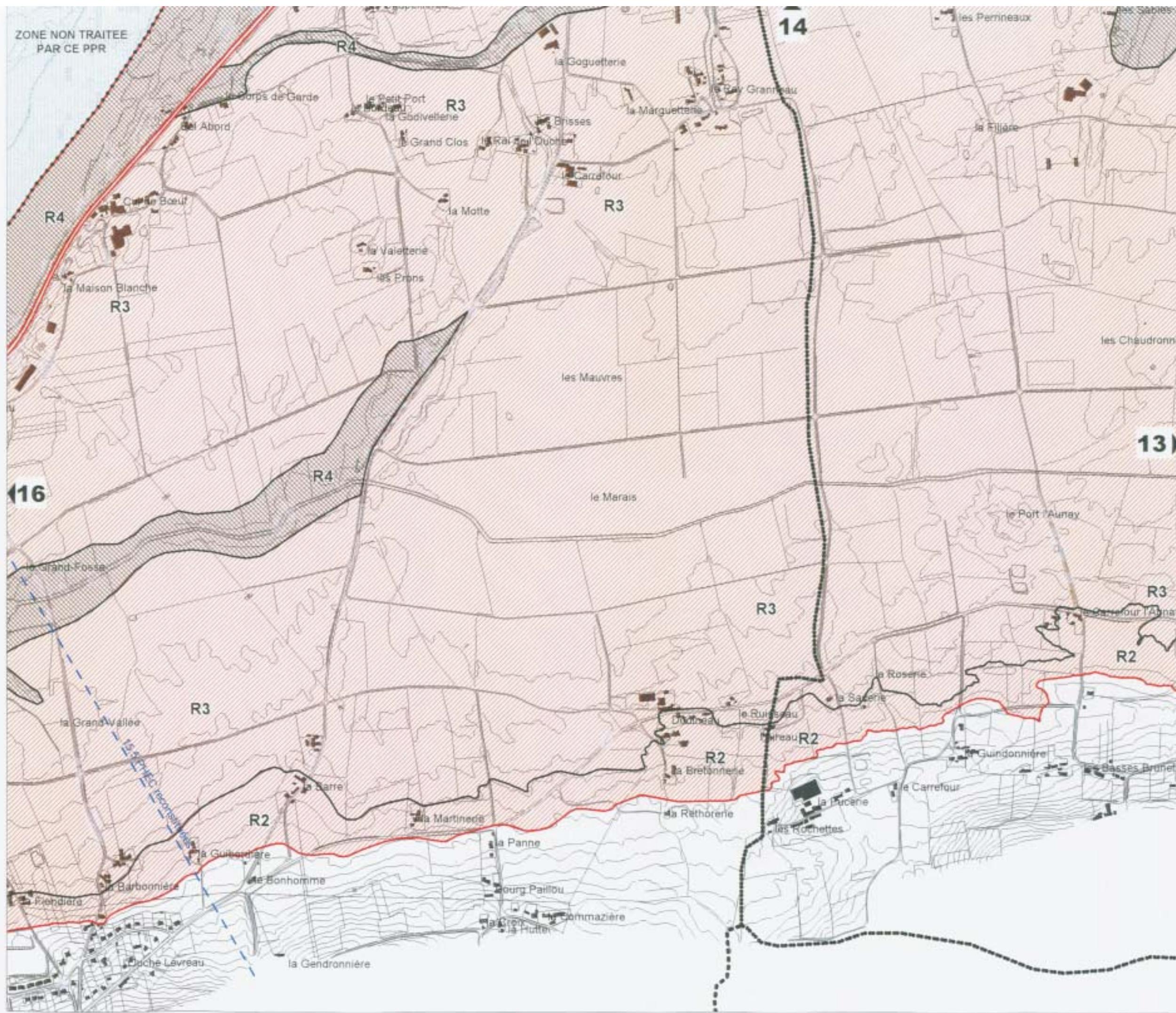


Echelle 1/5000

Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation

SOURCES : DONNÉES FIT, BDTOPO IGN 1:100 000 - EGEOGRAPH IGN 2002

SPHERIEN IGN 2003



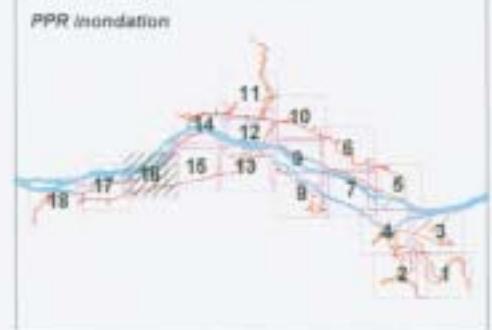
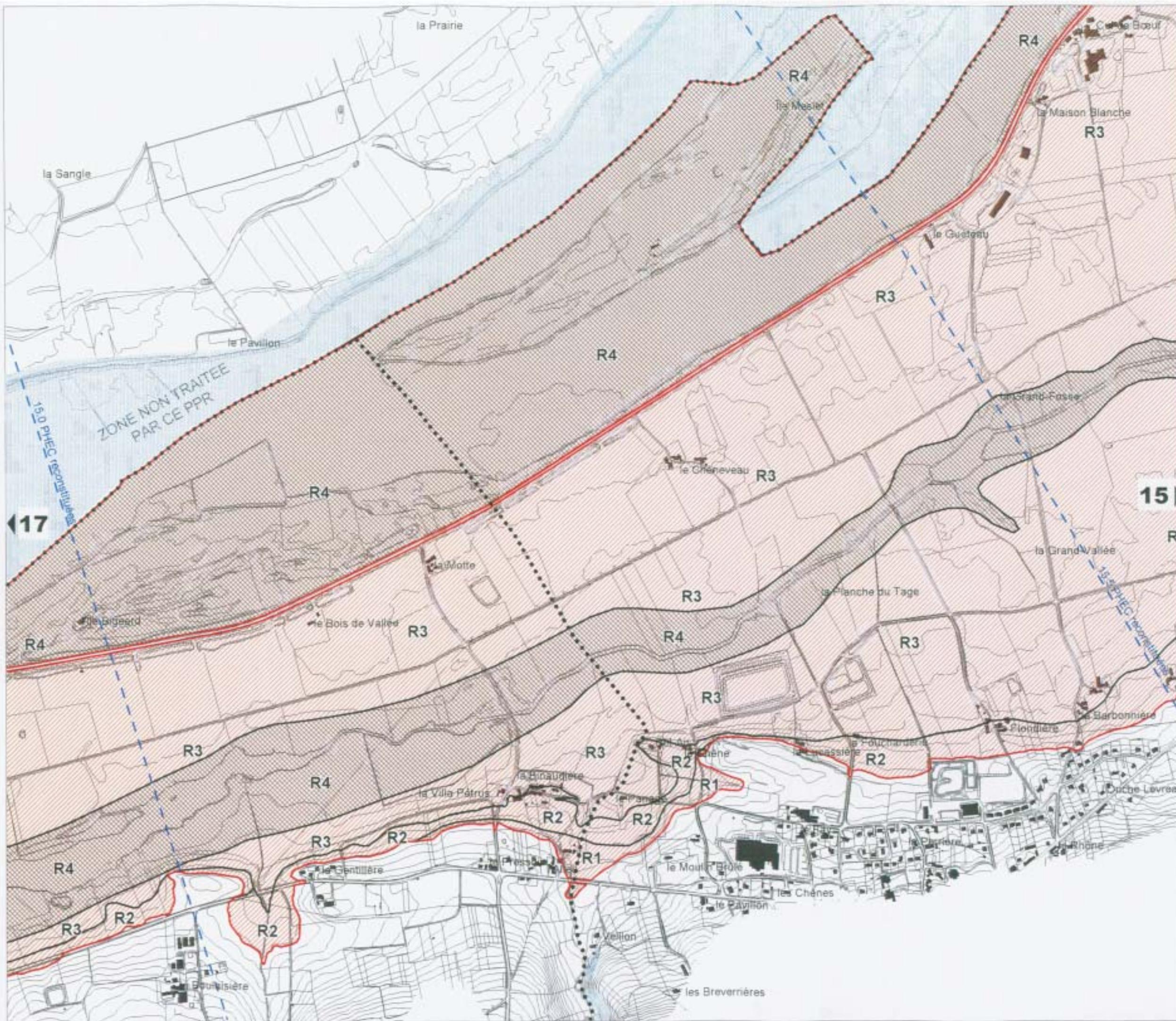
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- ★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 18.38 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

**ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

**ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

**ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

**ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouragés...)



- perimètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- ★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 16.38 repères de crues
- - - altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN89
- limite communale

N  
O  
T  
I  
O  
N  
D'  
A  
L  
E  
A  
S

ALEA 1 - FAIBLE profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

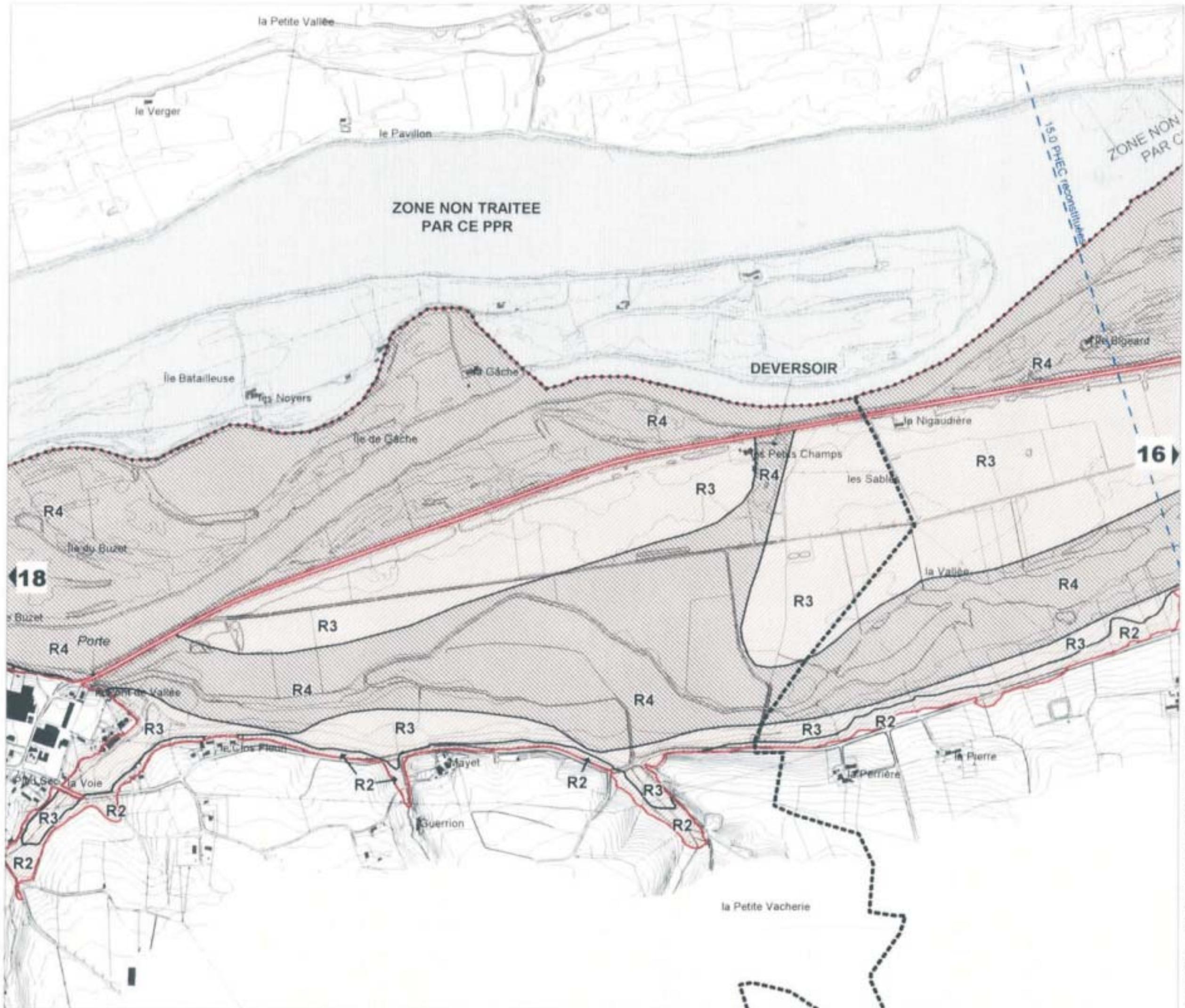
ALEA 2 - MOYEN entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000





ST-LAURENT-DU-MOTTAY  
ST-FLORENT-LE-VIEIL

17



- périphérie du PPR inondation  
— zones hors d'eau  
— limites de zones d'aéreas

**ZONE ROUGE** - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

- R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort

#### **■ ZONES BLEUES - secteurs inondables urbaines**

- inondables urbanisés  
 B1- alea faible  
 B2- alea moyen  
 B3- alea fort

siège d'exploitation agricole  
en activité en zone

repères de crues

→ altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)

#### **limite communale**

EA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure

à 1 m sans vitesse marquée  
EA 2 - MOYEN

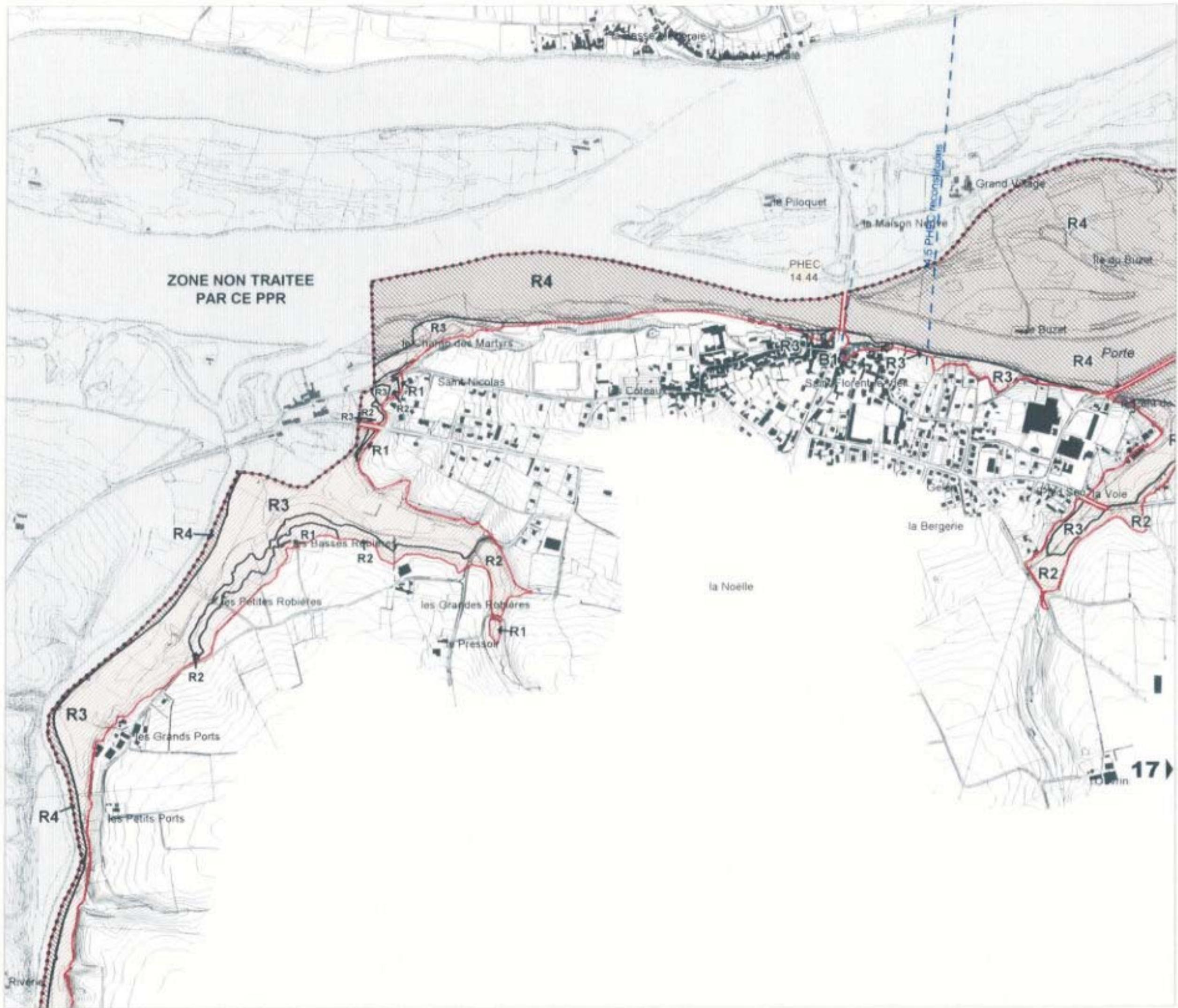
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible  
ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

**EA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faire  
ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne  
ou forte plus une bande de 300m derrière  
les leviers

**SEA 4 - TRES FORT**  
superieure à 2m avec vitesse moyenne  
à forte plus zones de dangers particuliers

La forme plus courante d'engorgement paroxystique est l'aval d'un déversoir, débouchés d'ouvertages...)

Echelle 1/10000



PPR inondation



perimètre du PPR inondation

zones hors d'eau

limites de zones d'aléas

ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

R1 - aléa faible

R2 - aléa moyen

R3 - aléa fort

R4 - aléa très fort

ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés

B1 - aléa faible

B2 - aléa moyen

B3 - aléa fort

zone de vitesse marquée

siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée

PHEC 16.38 repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69

\*\*\*\*\* limite communale

ALEA 1 - FAIBLE profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

ALEA 2 - MOYEN entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

SOURCES : DONNEES INR - BD TOPO IGN 1995 - EDACARTO IGN 2002

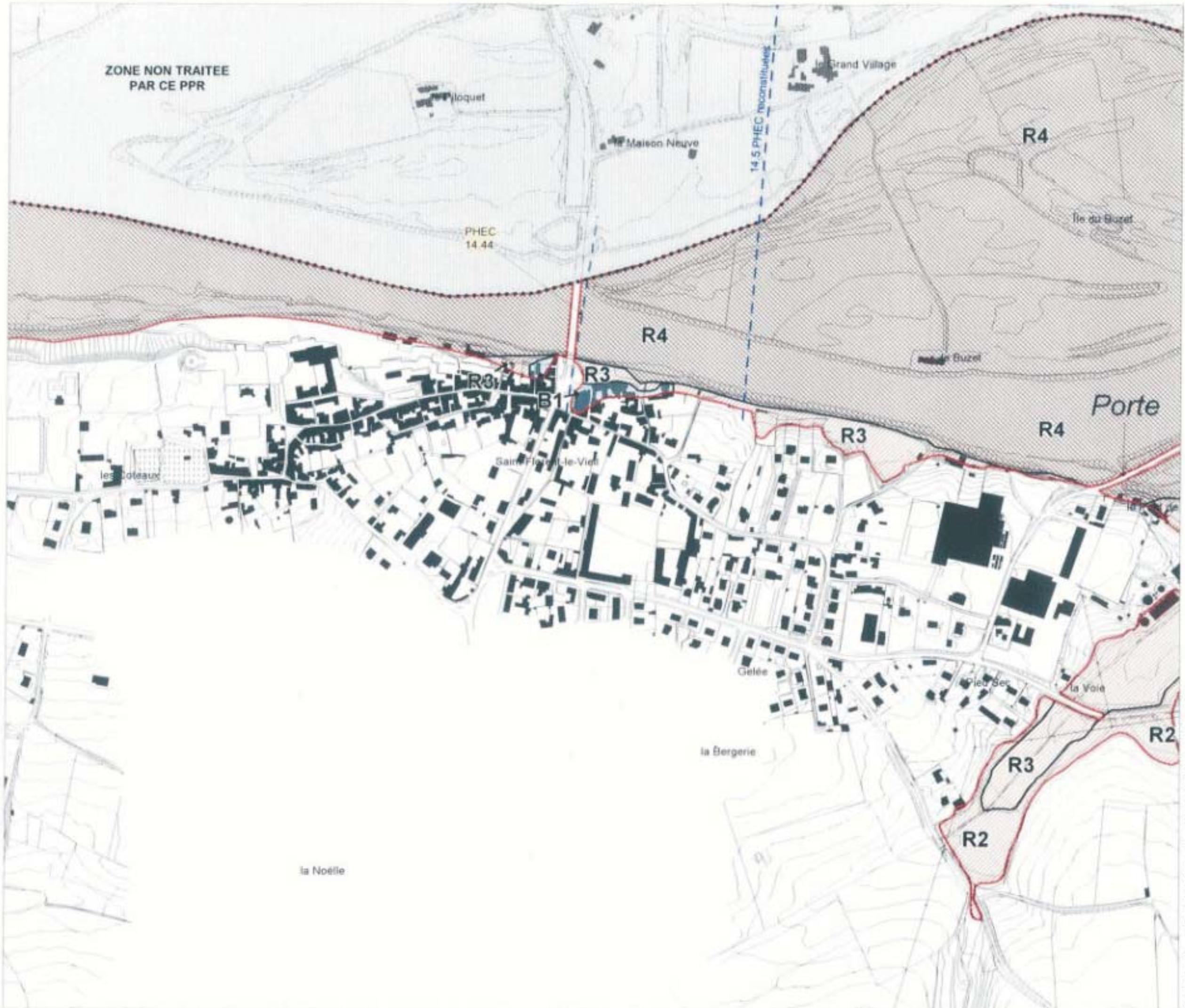
SOURCES : DREAL 09/2002

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire

Service Maritime et Navigation



perimètre du PPR inondation  
zones hors d'eau  
limites de zones d'aleas

**ZONE ROUGE** - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle  
R1 - alea faible  
R2 - alea moyen  
R3 - alea fort  
R4 - alea très fort

**ZONES BLEUES** - secteurs inondables urbanisés  
B1 - alea faible  
B2 - alea moyen  
B3 - alea fort  
zone de vitesse marquée

siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée  
PHEC 14.44 repères de crues

altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69  
\*\*\*\*\* limite communale

**ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée  
**ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée  
**ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées  
**ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
O  
T  
I  
O  
N  
D'  
A  
L  
E  
A  
S

Echelle 1/5000

